



Décision portant ouverture d'un recrutement sans concours

La Directrice du Centre Hospitalier Saint-Jacques des Andelys,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le Décret n° 2016-1704 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,

Vu le Décret n°2016-644 du 19 mai 2016 instituant différents échelles de rémunération applicables aux fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière,

DECIDE :

Article 1 :

Un recrutement sans concours est organisé en vue de pourvoir un poste d'Adjoint administratif,

Article 2 :

Les modalités du recrutement sans concours comportent :

- Un dossier de candidature : Curriculum Vitae et une lettre de motivation
- Un entretien oral avec le jury : durée comprise entre 20 minutes et 1 heure.

Article 3 :

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 21 Mars 2018.

Article 4 : L'épreuve orale d'entretien avec le jury aura lieu le 24 Avril 2018 dans les locaux du Centre Hospitalier Saint-Jacques des Andelys.



Article 5 : Les candidats seront convoqués individuellement à l'entretien devant la commission.

Article 6 : Le présent recrutement sans concours fait l'objet d'une publicité préalable par voie d'affichage dans l'établissement et sur le site internet du Centre Hospitalier Saint-Jacques des Andelys.

Fait aux Andelys Le 9 Février 2018

La Directrice,



M.CARDALIAGUET